

LA « FLEX-SÉCURITÉ » DANOISE

Réalisateurs : Fabrice Hoss et Stéphane Lopez

© France 5, Maximal Productions, 2005

Durée : 04 min 23 s

Après le modèle suédois des années 1980 et le modèle anglo-saxon de la décennie 1990, les regards sont aujourd'hui tournés vers le Danemark. Face aux crises que traversent les systèmes de protection sociale de certains pays européens, nombreux sont ceux, en France comme ailleurs, qui suggèrent d'importer telle ou telle caractéristique du système danois. En quelques années, ce petit royaume d'à peine six millions d'habitants a en effet réussi à faire reculer très sensiblement son taux de chômage, tout en conservant un haut niveau de protection sociale. Ce modèle original, qualifié parfois de « flex-sécurité » (ou « flexi-sécurité », le vocable n'étant pas encore stabilisé), est censé permettre de concilier flexibilité pour les entreprises et sécurité pour les salariés.

Ce reportage se propose de faire découvrir les principaux ingrédients de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler le « modèle danois » de protection sociale. Ce modèle repose sur un « triangle d'or » : une faible protection de l'emploi, une indemnisation généreuse du chômage et une politique de l'emploi très active.

DISCIPLINES, CLASSE ET PROGRAMMES

Sciences économiques et sociales, T^{le} ES : *Thème « Intégration et solidarité »* : « *Protection sociale et solidarités collectives* ».

La vidéo peut également être utilisée sur d'autres thèmes, et notamment « Travail et emploi », à l'occasion de l'étude de la flexibilité.

OBJECTIFS DU FILM

- Présenter les principales caractéristiques du modèle danois de « flex-sécurité ».
- Montrer les avantages du modèle pour les patrons, ainsi que pour les salariés.
- Souligner le rôle des négociations entre pouvoirs publics et syndicats dans l'élaboration des règles, le dialogue social étant l'une des composantes fondamentales du modèle.
- Porter un regard plus critique sur le modèle en fin de reportage.

VOCABULAIRE REQUIS

Flexibilité du travail, protection sociale, chômage, syndicat.

VOCABULAIRE À EXPLIQUER

Flex-sécurité.

DÉCOUPAGE DU FILM

00min 00s: Sur fond d'images de Copenhague, la voix off annonce que des émissaires de Matignon sont venus en mission, à plusieurs reprises, pour tenter de comprendre comment ce petit pays a réussi à réduire son taux de chômage tout en conservant son niveau de protection sociale. Puis, elle présente rapidement la signification du néologisme « flex-sécurité ».

00 min 34 s: Illustration sur le terrain dans une petite entreprise de conception par ordinateur d'appareils médicaux. Le patron, interviewé, énonce les avantages de la flexibilité du travail : pouvoir embaucher mais aussi licencier en toute liberté, ce qui permet de surmonter les périodes de basse conjoncture. Seconde interview : un ingénieur salarié de l'entreprise, qui a changé trois fois d'emploi en trois ans, explique que le licenciement ne lui pose aucun problème dans la mesure où il trouve un autre emploi très rapidement. Entre les deux interviews, la voix off énumère quelques caractéristiques du modèle.

02min 29s: Le point de vue syndical. Déplacement au siège du puissant syndicat LO. La voix off rappelle que la flex-sécurité est indissociable des négociations entre pouvoirs publics et syndicats (des contrats étant signés tous les trois ans). Puis un chef économiste de LO explique qu'en raison des formations offertes aux chômeurs, ceux-ci ont de grandes chances de trouver un autre emploi rapidement suite à un licenciement. Il conclut en rappelant que tous les éléments du modèle sont importants et indissociables.

03min 29s: Déplacement dans une agence d'aide à l'emploi. La voix off énumère les droits et devoirs des chômeurs : aide active, mais, en contrepartie, interdiction de refuser deux propositions successivement, sous peine de perdre le droit aux indemnités. Une chômeuse explique ensuite qu'elle est au chômage depuis deux mois, mais qu'elle est optimiste car elle pense trouver un emploi très rapidement.

04min 07s: Regard plus critique sur le modèle danois. Sur fond d'images de Copenhague, la voix off rappelle que le modèle a un coût élevé, et qu'il pénalise les salariés les moins aptes à évoluer : les seniors.

SUGGESTIONS D'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

La « flex-sécurité » danoise

À utiliser en classe de T^e ES

Cette courte vidéo peut être utilisée dans le cadre d'un TD sur le thème de la flex-sécurité.

La fiche élève (cf. p. 6) peut constituer le point de départ de la séance. Conçue pour aider les élèves à recenser les principales caractéristiques du modèle danois, elle les invite notamment à distinguer les mesures qui relèvent de la flexibilité, et celles qui peuvent être rattachées à la sécurité. À l'issue de ce travail, les élèves devraient avoir une assez bonne connaissance du système danois, ce qui est un préalable nécessaire à l'étude des avantages et inconvénients.

En complément, on demandera aux élèves de relever les avantages du modèle (plus de souplesse pour les entreprises, et donc plus de compétitivité, plus de facilité à trouver un emploi lorsque l'on est licencié, meilleur état d'esprit face au chômage, possibilité de reconversion grâce aux offres de formation...) ainsi que les inconvénients (les actifs les moins aptes à évoluer comme les seniors sont pénalisés, le système coûte cher), tels qu'ils sont présentés dans le reportage.

On pourra distribuer aux élèves un dossier documentaire : évolution du taux de chômage du Danemark, taux de prélèvements obligatoires, etc., en leur demandant de vérifier les informations données dans le reportage.

En fin de séance, ou lors d'une prochaine séance, selon le temps que l'on aura consacré au travail précédent, on prolongera l'étude des limites du modèle à peine évoquées en fin de reportage, pour en relativiser la portée. De nombreux auteurs ont en effet mis en évidence plusieurs limites, et notamment :

– la difficulté d'importer le modèle en France. La réussite du modèle danois doit être contextualisée. Elle repose en effet sur plusieurs éléments indissociables, comme le précise d'ailleurs le chef économiste de LO interviewé. Le modèle est d'abord le résultat de négociations entre partenaires sociaux. Les syndicats danois ont une représentativité très forte – le taux de syndicalisation étant l'un des plus élevés au monde – et le dialogue social est une tradition depuis la fin du XIX^e siècle. Le Danemark est ensuite un petit pays, ce qui facilite la mobilité géographique de la population active, population qui présente par

ailleurs une grande homogénéité culturelle. Enfin, le niveau de formation initiale de la population est beaucoup plus élevé qu'en France, ce qui facilite la formation continue et donc les possibilités de reconversion des chômeurs. Vouloir importer le modèle sans les structures qui l'ont rendu possible peut donc se révéler stérile (voir notamment l'ouvrage de J. Gautié, « Flexibilité et/ou sécurité : la France en quête d'un modèle », *Cahiers français*, n° 330, janvier-février 2006, p. 91 à 95) ;

- les problèmes que peuvent engendrer les politiques d'« activation » des chômeurs (formation, stage en entreprise, contrat aidé dans le public ou le privé, prestation longue de conversion). D'un côté, on peut y voir un soutien envers les chômeurs, mais cela représente également la contrainte forte qu'est celle d'accepter des emplois non conformes aux attentes et/ou qualifications. Sans compter que les effets sur le chômage sont contestables, et font l'objet de débats, y compris au Danemark ;
- la relative inefficacité du modèle pour relancer la croissance économique. Entre 1994 et 2004, la croissance annuelle moyenne du PIB du Danemark s'est révélée légèrement plus faible que celle de la France.

On pourra alors travailler sur l'objectif du reportage : est-il neutre ? Y a-t-il un parti pris du réalisateur ? Comme on peut le voir, il met surtout en avant les avantages du modèle danois. Les limites sont largement minorées, et seules les questions du coût et de l'adaptabilité des actifs sont évoquées – et encore, en toute fin de reportage, sous forme d'ouverture.

En guise de synthèse, il pourrait être profitable de demander aux élèves de se servir des enseignements de la séance pour « compléter » le reportage, en leur demandant ce que l'on pourrait ajouter pour en faire un argumentaire plus équilibré.

Recherche documentaire

Une recherche au CDI pourra porter sur le système d'indemnisation du chômage en France, qu'il s'agira de comparer avec ce qui se pratique au Danemark. On pourra par exemple distribuer aux élèves en début de séance un tableau en deux colonnes : l'une sur le système danois (déjà remplie) et l'autre sur le système français (à compléter).

Mais on pourra aussi faire une recherche sur les politiques françaises d'activation des chômeurs et leurs effets (PARE, RMA).

FICHE ÉLÈVE

La « flex-sécurité » danoise

1. Comment la « flex-sécurité » est-elle définie en début de reportage ?

.....
.....

2. Compléter les phrases suivantes :

– Flexibilité pour les

– Sécurité pour les

3. Quelles sont les différentes sortes de flexibilité que vous connaissez ?

.....
.....
.....
.....

4. Regarder attentivement le reportage et noter dans le tableau ci-dessous les éléments du modèle qui relèvent de la flexibilité, et ceux qui relèvent de la sécurité.

Flexibilité	Sécurité

5. Comment les règles du système sont-elles décidées ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. Quels sont les devoirs des chômeurs au Danemark ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

7. Pourquoi les chômeurs (ou ex-chômeurs) interviewés sont-ils visiblement peu inquiets d'être au chômage ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CORRIGÉ

1. Il s'agit de l'attelage entre la flexibilité et la sécurité du travail.
2. Flexibilité pour les patrons. Sécurité pour les salariés.
3. Flexibilité salariale (ou des rémunérations), flexibilité quantitative/qualitative, interne/externe.
- 4.

Flexibilité	Sécurité
Pas de salaire minimum. Pas de durée légale du travail. Il est très facile de licencier et d'embaucher (peu de contraintes administratives).	En cas de licenciement, le chômeur perçoit des indemnités correspondant à 90 % de son salaire précédent, pour une durée maximale de quatre ans, sans dégressivité. Les chômeurs bénéficient de formations qui leur permettent de retrouver plus facilement un emploi. Dans les agences d'aide à l'emploi, les chômeurs sont activement aidés, notamment par l'informatique et Internet.

5. Les règles de ce système sont l'aboutissement de négociations entre les syndicats (et notamment le plus puissant d'entre eux : LO) et les pouvoirs publics. Des contrats sont signés tous les trois ans, qui déterminent les nouvelles règles.
6. Les chômeurs ne peuvent refuser deux propositions de suite, sous peine de perdre leurs allocations.
7. Le marché du travail étant très fluide, ils pensent pouvoir retrouver très rapidement un emploi.